

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29  
Votants : 28  
Absent : 1

L'an deux mille neuf  
Le 14 décembre  
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERGETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme HACALA à Mme d'ELBEE  
Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL  
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN  
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

**OBJET : Approbation de la cession de la voie et des réseaux du Lotissement Rodrigo**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 22 juin 2009 décidant notamment de procéder au classement dans le domaine public de la voie et des réseaux du lotissement Rodrigo (110 ml).

Madame le Maire informe qu'aucune observation n'a été enregistrée dans le cadre de l'enquête publique qui s'est tenue du 2 au 16 novembre 2009 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE du classement définitif, dans le domaine public de la commune, de la voie et des réseaux du lotissement Rodrigo conformément au plan annexé au dossier d'enquête publique.

*Votes pour : 28*

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi  
en Sous-Préfecture :  
Visé le :  
Publié ou notifié le :